



Annexe explicative du dossier de demande unique d'hébergement

Le Service Intégré d'Accueil et d'orientation des Alpes-Maritimes (SIAO 06) a démarré son activité en avril 2011. L'une de ses missions est de centraliser l'offre et la demande d'hébergement sur le département.

Pour ce faire, la coordination propose à l'ensemble des travailleurs sociaux – en attendant la mise en œuvre effective de la saisie sur la base de données « Progdis SIAO » - d'établir et de transmettre leurs demandes d'hébergement (uniquement **CHRS urgence, CHRS insertion, stabilisation**) par l'intermédiaire d'un dossier unique dûment complété.

Nous attirons particulièrement votre attention sur la nécessité de renouveler les demandes auprès de nous, au minimum tous les mois et d'actualiser ces demandes au fil de l'eau si des changements surviennent dans la situation. Merci de nous signaler les dossiers à clôturer.

Quel est le circuit d'un dossier ?

- Désormais, vous n'avez qu'un seul dossier de demande à établir et à adresser aux coordonnées suivantes :
Par mail : secretariat@siao-06.org – Par courrier : 60 boulevard Paul Montel 06200 Nice – Par fax : 04.93.72.46.28. Dans la mesure du possible, nous vous demandons de privilégier la transmission par mail ou courrier.
- Sous réserve d'être complet, le dossier est étudié par un groupe de travail restreint (composé de travailleurs sociaux des structures partenaires) qui peut compléter ou amender les préconisations initiales, de manière argumentée bien entendu.
- Les dossiers posant particulièrement question sont soumis à l'avis d'une commission réunissant les principales structures prescriptrices et gestionnaires d'hébergement.
- A tout moment de ce processus, le travailleur social prescripteur pourra être contacté pour compléter les informations du dossier.
- Les dossiers sont transmis, par ordre de priorité, en fonction des places disponibles, aux structures préconisées.

Merci de vous assurer que la personne ou la famille concernée adhère bien à la perspective de l'accompagnement social lié à l'hébergement d'urgence ou d'insertion.

A partir du 1er septembre 2011, les appels téléphoniques seront traités le matin de 9 h à 12 h 30

Pour toute information complémentaire :

Téléphone : 04.93.72.46.27 – Portable : 06.27.88.73.41

Stéphane Schler, coordinateur départemental - Nathalie Georget, assistante